

16 décembre 2021

<p>DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES</p> <p>-</p> <p>SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES DE POLYNESIE FRANCAISE</p>	<p>E-MAILS CONTACT</p> <p>accueil.dpam@maritime.gov.pf</p> <p>nautisme.dpam@maritime.gov.pf</p> <p>affmar@affaires-maritimes.pf</p> <p>remi.quilliot@affaires-maritimes.pf</p>
--	---

<p>DECLARATION D'ENTREE OU D'ESCALE-- NAVIRE DE PLAISANCE</p> <p><i>Arrêté n° 525 CM du 13 mai 2020 modifié & Arrêté n° HC 7934 CAB du 15 novembre 2021 modifié</i></p>
--

NOM DU NAVIRE			
PAVILLON		NOMBRE DE PERSONNES A BORD	
LONGUEUR (m)		LARGEUR (m)	
LIEU / PORT DE DEPART¹		DATE DE DEPART	
ILE D'ARRIVEE²		DATE ET HEURE D'ARRIVEE	
LIEU DE STATIONNEMENT		DATE PREVUE DE DEPART	
CONTACTS	<i>E-MAIL</i>	<i>Téléphone(s)(Polynésie)</i>	<i>Téléphone(s) (Hors Polynésie)</i>
AUTRES OBSERVATIONS Préciser toutes informations complémentaires			

PERSONNES A BORD³			
NOM	Prénoms	Date de naissance	Nationalité

¹ Fournir la clearance

² Papeete, Nuku Hiva ou Rikitea

³ Transmettre une liste d'équipage complète si le nombre de personnes présentes à bord est supérieure à 7

16 décembre 2021

Je soussigné, _____, demande l'autorisation de faire escale en Polynésie française.

Cette demande est motivée par :

un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé (fournir les justificatifs ⁴).

ou

une situation de nécessité, une obligation de réparation, d'approvisionnement ou de ravitaillement du navire.

ou

l'escale ou le séjour n'est pas motivé par un motif impérieux ou une situation de nécessité mais les personnes majeures présentes à bord justifient d'un schéma vaccinal complet.

J'atteste que l'ensemble des personnes de plus de 6 ans présentes à bord effectuera une quarantaine d'une durée minimale de 14 jours⁵ comptés au 1^{er} jour de stationnement ou de mouillage en Polynésie.

ou

J'ai déposé une demande d'exemption de quarantaine et les pièces justificatives sur le site <https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/arass-venir-en-polynesie-par-voie-maritime>, et je m'engage à effectuer, à ma charge, les tests ou formalités demandés par les autorités sanitaires polynésiennes.

ou

L'effectif à bord comporte moins de 5 personnes et les personnes majeures présentes à bord ont été vaccinées selon un schéma vaccinal complet. Les justificatifs des statuts vaccinaux sont annexés à la présente demande.

ou

L'effectif à bord comporte moins de 5 personnes et l'entrée ou l'escale est justifiée par un motif impérieux ou une situation de nécessité.

Je m'engage à transmettre une déclaration médicale de santé (DMS) au bureau de veille sanitaire (medecins.bvs@sante.gov.pf) 48 heures avant l'arrivée du navire.

Fait à _____, le _____,

Signature

Autorisation :

Accord

Refus

Observations.....
.....

Le chef du service des affaires maritimes

Edouard WEBER

Pour les formalités aux frontières d'entrée et de sortie des navires de plaisance, prière de contacter
la police aux frontières : Tél 40 800 617 / 40 800 605 / 40 800 615
messageries : dpaf987-poste@interieur.gouv.fr // dpaf987-brigadee-port@interieur.gouv.fr

⁴ voir article 23-3 du décret n° 2021-699

⁵ Ce délai peut être prolongé sur avis médical